

27 mai 2024 -09:05

Mieux protéger les futures mamans et leur bébé contre les perturbateurs endocriniens

Le SPF Santé publique lance, en collaboration avec les régions et les communautés, une campagne de sensibilisation sur les perturbateurs endocriniens. Elle cible les femmes enceintes et celles qui souhaitent le devenir. L'exposition à ces substances pendant la grossesse peut affecter la santé de la future maman et du bébé, et est associée à des troubles comme le diabète, l'autisme, l'endométriose et certains cancers. En suivant quelques recommandations simples, telles que laver les vêtements neufs avant de les porter et éviter de réchauffer la nourriture au micro-ondes dans des récipients en plastique, la maman, le co-parent et les autres membres de la famille peuvent réduire leur exposition à ces substances et, par conséquent, les risques pour leur santé. Ces messages seront diffusés au cours des prochains mois, avec l'aide de nombreux partenaires.

Que sont les perturbateurs endocriniens ?

Les perturbateurs endocriniens sont des substances chimiques ou des mélanges de substances chimiques, non produites par le corps humain, qui perturbent le système hormonal. Lorsqu'elles pénètrent dans notre organisme, elles peuvent avoir des conséquences néfastes sur notre santé et celle des générations futures.

Les perturbateurs endocriniens sont omniprésents dans notre environnement. Bien que ces substances chimiques soient de plus en plus connues du public, les connaissances sur la manière de diminuer l'exposition à ces substances ne sont pas suffisamment diffusées.

Les femmes enceintes : un groupe particulièrement sensible

Les femmes enceintes, tout comme les jeunes enfants et les adolescents, sont particulièrement vulnérables face aux perturbateurs endocriniens. Ces substances affectent négativement le fonctionnement des hormones, surtout pendant les phases cruciales de développement. L'exposition à ces substances pendant la grossesse peut avoir des conséquences irréversibles pour le fœtus : elle augmente les risques de perte de QI, d'autisme, de diabète, d'obésité, d'endométriose, de certains types de cancers et d'autres pathologies.

Principales recommandations pour limiter l'exposition aux perturbateurs endocriniens :

- Limitez l'utilisation de produits de soin et de beauté. Choisissez des produits sans parfum, conservateurs, colorants ou huiles essentielles.
- Aérez toute la maison deux fois par jour pendant un quart d'heure.

- Réchauffez la nourriture dans un récipient en verre au micro-ondes. Évitez de chauffer la nourriture dans du plastique.
- Lavez toujours les vêtements, essuies et draps neufs avant de les utiliser.
- Ne réalisez pas vous-même des travaux de peinture ou de rénovation pendant la grossesse. Les travaux dans la chambre de bébé doivent être effectués le plus tôt possible avant la naissance pour que la pièce puisse être bien ventilée.

La liste complète des recommandations est disponible sur www.perturbateursendocriniens.be

Autres mesures

À l'échelle européenne, de nombreuses mesures sont prises pour réglementer les substances chimiques afin de limiter la présence de perturbateurs endocriniens dans notre environnement, notamment via les règlements [REACH](#) et [CLP](#). Au niveau belge, les actions mises en œuvre dans le cadre du Plan d'Action National sur les Perturbateurs Endocriniens (NAPED) incluent des mesures préventives telles que des campagnes de sensibilisation, le financement d'études scientifiques et le renforcement de la législation européenne et nationale. Ainsi, depuis 2023, les perturbateurs endocriniens sont inclus dans [le Code belge du bien-être au travail](#), afin de mieux protéger les travailleurs, en particulier les femmes enceintes.

Une campagne basée sur la collaboration

Cette campagne a été réalisée en partenariat avec de nombreux organismes (SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, Departement Zorg, Departement Leefmilieu, SPW Environnement, AVIQ, Bruxelles Environnement, ONE, Agentschap Opgroeien, SPF Emploi, SPP Intégration sociale (SPP IS), Sciensano, la Société Scientifique de Médecine Générale (SSMG) , mutuelles, hôpitaux...). Le service des experts du vécu du SPP IS a notamment contribué à la formulation des messages afin de cibler au mieux les personnes en situation de précarité. Tous les partenaires diffuseront dès aujourd'hui les messages via leurs canaux et leurs réseaux sociaux. Des affiches et des cartes postales contenant les principaux messages seront mises à disposition des cabinets médicaux, hôpitaux, centres de consultation et mutualités.

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et
Environnement
Avenue Galilée, 5 bte 2
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 475 93 92 71
+32 2 524 99 21
vinciane.charlier@health.fgov.be

Annelies Wynant
Porte-parole (NL)
+32 2 524 97 38
+32 485 73 44 05
annelies.wynant@health.fgov.be